



PROGRAMME DE FORMATION

ÉTHIQUE, RGPD ET IA EN ENTREPRISE

DOCUMENT REMIS AU STAGIAIRE
AVANT SON INSCRIPTION

CONTACT / RENSEIGNEMENT :

CASTILLON LAURÈNE — 06.69.23.18.16
CONTACT@LC-FORMATIONS.FR



FORMATION ÉTHIQUE, RGPD ET IA EN ENTREPRISE

➔ OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre les obligations du RGPD et de l'IA Act applicables à l'usage de l'intelligence artificielle en entreprise
- Évaluer les risques juridiques et éthiques de ses usages IA : données personnelles, biais, transparence, propriété intellectuelle
- Mettre en place une gouvernance de l'IA opérationnelle : charte d'usage, registre et formation des équipes

➔ CATÉGORIE ET BUT

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

➔ PUBLIC

Le public concerné est : tout public.

➔ PRÉ-REQUIS

Les conditions d'accès sont :

Pré-requis : Aucun

Niveau exigé : Débutant

➔ DURÉE

Cette formation se déroule sur un volume de 7 à 100 heures, soit 1 à 15 jours.

Le volume horaire et le nombre de jours sont définis à l'issue de l'analyse du besoin, en fonction du niveau du stagiaire et des objectifs visés.

Volume horaire exact, dates et horaires : voir convention de formation.

➔ TARIF

Tarif : sur devis.

Le coût est établi en fonction du volume horaire retenu et des modalités de la formation. Il est communiqué dans le devis adressé avant toute contractualisation, puis repris dans la convention de formation.



FORMATION ÉTHIQUE, RGPD ET IA EN ENTREPRISE

Organisme de formation net de TVA.

➔ MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réputée acquise lorsque : La convention de formation est signée.
Les délais d'accès à l'action sont : 15 jours avant le début de l'action de formation.



FORMATION ÉTHIQUE, RGPD ET IA EN ENTREPRISE

➤ **MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT** **MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES**

L'organisation pédagogique repose sur l'individualisation accompagnée avec présence pédagogique constante du formateur.

OUTILS PÉDAGOGIQUES : L'intervenant alternera apports juridiques illustrés de cas concrets, analyses de situations réelles d'entreprises et ateliers pratiques de mise en conformité appliqués à l'organisation de chaque stagiaire.

Les exercices permettront de valider les acquis tout au long de la formation. Le stagiaire travaillera sur des cas concrets, notamment l'audit des usages IA de son entreprise, la qualification de systèmes selon l'IA Act et la rédaction d'une charte d'usage adaptée à son organisation.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES : Livret explicatif.

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP : Les personnes en situation de handicap peuvent tout à fait rejoindre notre formation. Merci de nous contacter pour toute situation particulière.

ÉLÉMENTS MATÉRIELS DE LA FORMATION

Équipements divers mis à disposition : un ordinateur avec connexion internet sera mis à disposition du stagiaire.

Documentation : Le formateur s'appuiera sur des supports de cours détaillés, les textes et référentiels officiels (RGPD, IA Act, recommandations CNIL), des modèles de chartes et registres et des fiches mémo remis aux stagiaires.

COMPÉTENCES DES FORMATEURS

Le formateur référent possède les qualités nécessaires à la mise en place d'un parcours modulaire. Il a un rôle de formateur accompagnateur. Il réajuste en permanence le contenu de la formation en fonction des avancées du stagiaire. Il reste à l'écoute des besoins et répond au mieux aux attentes.

La formation est assurée par un formateur référent, spécialisé dans le domaine de la formation, sélectionné pour ses compétences pédagogiques et son expérience professionnelle. Son identité, son curriculum vitae et ses qualifications sont communiqués au stagiaire avant le démarrage de l'action et annexés à la convention de formation.



FORMATION ÉTHIQUE, RGPD ET IA EN ENTREPRISE

➔ CONTENU DE LA FORMATION

PARTIE 1 - COMPRENDRE LES ENJEUX ÉTHIQUES ET JURIDIQUES DE L'IA

- Panorama des usages de l'IA en entreprise et des risques associés : cas réels et sanctions récentes
- Les grands principes éthiques : transparence, équité, supervision humaine et responsabilité
- Biais algorithmiques et discriminations : comprendre comment ils naissent et où ils frappent
- Hallucinations et désinformation : la fiabilité des contenus IA en question

PARTIE 2 - MAÎTRISER LE RGPD APPLIQUÉ À L'IA

- Les fondamentaux du RGPD revisités à l'aune de l'IA : bases légales, finalités et minimisation
- Quelles données peut-on confier à un outil d'IA : la grille de décision pratique
- Les recommandations de la CNIL sur l'IA : ce qu'il faut retenir et appliquer
- Droits des personnes et IA : information, accès, rectification et opposition
- Analyses d'impact (AIPD) : quand et comment les mener pour un projet IA

PARTIE 3 - APPLIQUER L'IA ACT EUROPÉEN

- L'architecture de l'IA Act : la classification par niveaux de risque expliquée simplement
- Le calendrier d'application et les obligations déjà en vigueur pour les entreprises
- Fournisseur, déployeur, utilisateur : identifier son rôle et ses obligations concrètes
- L'obligation de formation à la maîtrise de l'IA (AI literacy) des collaborateurs
- Transparence sur les contenus générés et les systèmes d'interaction : deepfakes, chatbots, décisions automatisées

PARTIE 4 - GÉRER PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONTENUS GÉNÉRÉS

- Droits d'auteur et contenus générés par IA : qui possède quoi selon le droit actuel
- Utiliser les productions IA en toute sécurité : vérifications et précautions contractuelles
- Les données d'entraînement et le respect des œuvres : comprendre les débats en cours
- Secret des affaires et confidentialité : protéger son patrimoine informationnel face aux outils IA

PARTIE 5 - CONSTRUIRE SA GOUVERNANCE DE L'IA

- Auditer les usages IA existants dans son entreprise, y compris le shadow AI
- Rédiger une charte d'usage de l'IA claire, applicable et acceptée par les équipes
- Tenir son registre des systèmes d'IA et documenter ses choix pour prouver sa conformité
- Sensibiliser et former les collaborateurs : faire de la conformité un réflexe collectif
- Bâtir son plan d'action de mise en conformité : priorités et étapes réalistes

➔ SUIVI ET ÉVALUATION

EXÉCUTION DE L'ACTION

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- Attestation remise aux stagiaires ayant suivi la formation Éthique, RGPD et IA en entreprise avec assiduité



FORMATION ÉTHIQUE, RGPD ET IA EN ENTREPRISE

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS (OU D'ACQUISITION DES COMPÉTENCES)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- Questions orales et exercices pratiques
- Études de cas et livrables de conformité validant les acquis tout au long de la formation
- Mise en situation finale



LC FORMATIONS
CONSEIL & DEVELOPPEMENT

LC FORMATIONS

50 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS SIRET 88379731800036 - SARL AU CAPITAL SOCIAL DE 1000 €- NUMÉRO TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR77883797318 DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE FORMATION ENREGISTRÉE SOUS LE N°11757183875 DU PRÉFET DE RÉGION D' ÎLE-DE-FRANCE